



Comment résilier un contrat de mutuelle hors échéance

Par **Foyane**, le **23/05/2009** à **21:14**

Bonjour,

J'ai un problème avec mon ancienne mutuelle (Macif). En effet j'ai fait un changement de contrat pour une opération que je devais subir. Mes prélèvements sont donc passés de 20€ environ à 35.80€ depuis le premier avril. Pour eux cette modification ne fait pas foi d'un nouveau contrat mon numéro de contrat n'ayant pas changé chez eux. Le problème c'est que j'ai modifié mon contrat sur foi d'eux calculs. L'agent m'a en effet certifié que je n'aurais que 30€ à déboursier sur une devis de plus de 600€ seulement pour les honoraires du chirurgien. Le problème c'est qu'à cause de cette opération je n'ai pas d'emploi, je suis payée par la sécu. Je veux savoir si je peux dénoncer ce contrat.

Si vous pouvez m'aider je vous en remercie d'avance et je peux vous transmettre les pièces afférentes à ce dossier.

Merci

Par **chaber**, le **27/05/2009** à **07:52**

Bonjour,

S'il s'agit d'un simple avenant le contrat continue tel qu'il était notamment sur sa durée et les facultés de résiliation pour la date anniversaire

Par **Foyane**, le **27/05/2009** à **10:39**

Ok et merci doc si je comprends bien, la hausse de mes garanties au 1 avril ne fait pas foi d'un nouveau contrat. Au moins j'ai a réponse.
Je vous remercie de votre aide.